Corporation du Parc de l'Aboiteau

Procès-verbal

10 juin 2019

Présents : Serge Léger, président
Carole LeBlanc, vice-présidente
Hector Cormier
Hector Doiron
Eliza LeBlanc
Yvonne LeBlanc
Stéphane Dallaire, secrétaire

Début de la réunion : 19h15

Proposé par Hector Cormier, appuyé par Hector Doiron que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

1. Présentation par Léon Bourque des États financiers de l'année 2018

   Monsieur Bourque explique les états financiers de la dernière année pour dire que la Corporation pourrait maintenant fermer leur livre et tout transférer dans le livre de la municipalité.

   Stéphane Dallaire explique que la province a voulu continuer le bail sous la Corporation alors celle-ci doit continuer d'exister pour cette raison.

   Proposé par Carole LeBlanc, appuyé par Hector Cormier que les États financiers consolidés pour l'exercice 2018 soient acceptés tel que présentés par le vérificateur.

   ADOPTÉ

2. Ratification du sous-bail avec les propriétaires de chalets

   Stéphane Dallaire explique que suite au nouveau bail signé, l'avocat de la municipalité recommande au conseil d'administration d'adopter une nouvelle résolution. Monsieur Dallaire note aussi les changements qui furent adopté par le conseil d'administration en mars dernier.

   ATTENDU qu'un nouveau bail a été conclu avec la province (#39030904, 2019-05-17) et qui a remplacé et annulé le bail enregistré le 28 novembre 2017;

   ATTENDU que le conseil d'administration devait agir dans le but d'ajouter la parcelle du terrain de camping proposé au bail conclu avec la province;

   IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration ratifie les modifications portées au nouveau sous-bail et présentées ce soir soient acceptées et que cette version modifiée du sous-bail soit utilisée à l'avenir pour conclure toute nouvelle entente avec les propriétaires de chalets.

   Proposé par Carole LeBlanc
   Appuyé par Hector Cormier

   ADOPTÉ

   Proposé par Hector Doiron, appuyé par Yvonne LeBlanc que la Corporation en informe les propriétaires de chalets de ces modifications aux conditions du sous-bail et, pour ceux qui ont déjà signé des nouveaux sous-baux, leur aviser que la Corporation honorera les mêmes conditions envers eux.

   ADOPTÉ

3. Discussion concernant le sous-bail avec le terrain de camping

   Stéphane Dallaire informe qu'il n'a pas encore reçu l'ébauche de l'avocat alors ce point sera discuté à une prochaine réunion.

Proposé par Hector Cormier, appuyé par Yvonne LeBlanc que la réunion soit ajournée.

Levée de la réunion : 19h48